

Soutien à la pratique régionale du CASJB

Le Centre des arts de la scène Jean-Besré [CASJB] est un lieu de création et de production à Sherbrooke, principalement dédié à la danse et au théâtre. Il regroupe sous son toit sept compagnies résidentes en un seul organisme qui poursuit sa propre mission : **favoriser l'essor de la pratique professionnelle en arts de la scène**. Le CASJB est un lieu de rencontres et d'échanges, il se veut une force de propulsion de la relève ; il affiche une volonté forte de pérenniser la pratique professionnelle des arts de la scène. C'est dans cet esprit que le CASJB souhaite offrir un soutien continu aux artistes en art de scène de l'Estrie.

Principal objectif du programme

Favoriser l'essor de la pratique professionnelle en art de la scène et stimuler la rétention et l'attractivité des artistes à l'échelle régionale en leur donnant accès de façon ponctuelle à des ressources physiques et matérielles adaptées à leur projet de création.

Description

Le programme s'adresse aux artistes, collectifs ou organismes en arts de la scène **résident dans la région 05-Estrie ou démontrant un lien d'appartenance avec la région**. L'artiste, le collectif ou l'organisme choisi aura **accès gratuitement aux ressources physiques et matérielles du CASJB de façon ponctuelle** selon l'avancement de son projet et selon la réalité du Centre.

Conditions

- Dépôt de projets de façon continue tout au long de l'année ;
 - Possibilité d'accéder au programme en déposant un projet/candidature dans les programmes de la Résidence recherche et création ou de la Résidence annuelle du CASJB ;
- Accès maximum à 2 artistes, collectifs ou organismes par mi saison (août à décembre & janvier à juin).
- La demande doit impliquer un projet de création et inclure en tout ou en partie la danse et/ou le théâtre dans sa démarche et sa pratique ;
- Ne sont pas admissibles (non limitatif) :
 - Les projets exclusivement musicaux ;
 - Les projets de type académique, de formation, d'atelier ;
 - Tout type de projet comprenant une inscription ou des frais d'inscription ou à visée strictement lucrative ;
 - Un projet déjà réalisé lors du dépôt de la demande ;
 - Un projet lié à une campagne de financement.

Critères

La sélection du programme de Soutien à la pratique régional du CASJB est basée sur des critères techniques :

- Les expériences antérieures et/ou la formation de l'artiste, du collectif ou de l'organisme ;
- Son rayonnement (reconnaissance des pairs, partenaires, etc.) ;
- La composition de l'équipe / les projets qui génèrent l'implication d'artistes et travailleurs culturels de l'Estrie seront priorisés ;
- La faisabilité du projet.

Constitution du dossier

Les pièces à fournir pour constituer votre candidature :

- Le nom de l'artiste, du collectif ou de l'organisme ;
- Les coordonnées de l'artiste ou d'un représentant du collectif ou de l'organisme ;
- Un dossier de présentation comprenant :
 - ▶ Une présentation de l'artiste, du collectif ou de l'organisme et de sa démarche ;
 - ▶ Un curriculum vitae ou une courte biographie de l'artiste ou des membres de l'organisme et des collaborateurs s'il y a lieu ;
 - ▶ Une présentation du projet, son état d'avancement et des objectifs à atteindre dans le cadre du programme de Soutien à la pratique régionale du CASJB ;
 - ▶ Les soutiens déjà obtenus (subventions, partenaires, codiffuseurs, autres résidences, etc.) ;
 - ▶ Les besoins envisagés au niveau des ressources humaines et matérielles ;
- Une preuve de résidence dans la région 05-Estrie ou une explication détaillée du lien d'appartenance à la région ;
- Tout autre document que vous jugerez utile.

Adressez votre projet à **Caroline Ferland** | direction@casjb.com | 819-822-6063 | www.casjb.com